

AR PREFECTURE

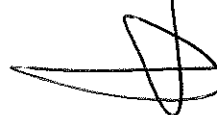
016-200054047-20160602-2016_06_02_6-DE
Reçu le 10/06/2016

postes de refoulement à la charge de la SAUR	2014	2015
La Grange Boireau	870,66 €	903,31 €
Le Mas du Breuil	247,23 €	284,24 €
TOTAL ANNUEL	1 117,89 €	1 187,55 €
TOTAL GENERAL	2 305,44 €	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes décisions se rapportant à ce sujet.
- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, d'émettre un titre au compte 758 d'un montant de 2 305.44€ destiné à la SAUR en matière de remboursement des factures d'électricité au titre des années 2014 et 2015.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 9 juin 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

